

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2024-114

PUBLIÉ LE 17 MAI 2024

Sommaire

SP CLAMECY /

58-2024-05-17-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté 58-2023-12-10-00005 (2 pages)

Page 3

SP CLAMECY

58-2024-05-17-00002

Arrêté modifiant l'arrêté 58-2023-12-10-00005

{signataire}



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Liberté
Égalité
Fraternité

SOUS-PRÉFECTURE DE CLAMECY

Affaire suivie par Nadia LEVEQUE
Sous-préfecture de Clamecy
Tél :03 86 60 71 71
mél :pref-elections-clamecy@nievre.gouv.fr

Arrêté 58-2024-

Modifiant l'arrêté 58-2023-12-20-00005 en date 20 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Clamecy

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les demandes de modification formulées par les communes de Ouagne et Clamecy suite aux changements intervenus dans leurs conseils municipaux respectifs :

Sur proposition de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Clamecy :

ARRÊTÉ

Article 1er : l'arrêté N° 58-2023-12-20-00005 du 20 décembre 2023 est modifié ainsi qu'il suit pour les communes de :

COMMUNE	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
CLAMECY	Mme Sophie MEFTAH Suppléante : Mme Caroline LAMY Mme Nicole MONFOURNY Suppléante : Mme Muriel BRION M. Ruddy PARDANAUD Suppléant : M. Alain DEDIANNE	Mme Odile MAILLARD	M. Julien GUILBERT
COMMUNE	Délégué du préfet	Délégué du tribunal	Conseiller municipal
OUAGNE	Pierre ZUNINO	Patrick GAGNANT	Bernard DELAVault

Sous-préfecture de Clamecy – Rue Francis Carco 58500 CLAMECY
Tél. 03 86 60 71 71
Courriel : préf-elections-clamecy@nievre.gouv.fr

Article 2 : La sous-préfète de l'arrondissement de Clamecy, et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Clamecy, le 17 mai 2024

La sous-préfète de l'arrondissement de Clamecy,



Cyrielle FRANCHI

Sous-préfecture de Clamecy – Rue Francis Carco 58500 CLAMECY
Tél. 03 86 60 71 71
Courriel : préf-elections-clamecy@nievre.gouv.fr